

c Les domestiques.

d Les enfants.

Autrefois, nous prêtions le prix régulier du voyage. L'an dernier, le tarif a été réduit et nous avons obtenu une nouvelle réduction cette année. Le prix se trouve réduit par les contributions du gouvernement impérial et du gouvernement canadien et par la diminution consentie par les compagnies de transport.

Il en coûte donc très peu à l'immigrant. Les compagnies de navigation accordent une réduction de quatre livres sterling sur le passage océanique. Le gouvernement canadien accorde une contribution en argent de trois livres et dix shillings sur ce billet. Le gouvernement britannique contribue, en argent, sept livres et dix shillings, c'est-à-dire l'équivalent des deux précédents réunis. Tous ces montants sont en diminution du prix du passage sur mer.

Le gouvernement britannique accorde une contribution additionnelle au billet de transport par mer et par terre. Elle est déterminée d'après une échelle mobile suivant l'endroit où le colon va s'établir, au Canada. Eu égard à cette contribution additionnelle du gouvernement britannique, nous prenons soin de l'immigrant en conséquence. Ce soin coûte environ cinq à six livres sterling.

Les enfants des familles de cultivateurs obtiennent leur passage pour rien s'ils sont âgés de moins de dix-sept ans. Le prix en est payé à part égale par les gouvernements canadien et britannique. Il y a un taux spécial de onze livres pour le passage maritime de ces enfants.

L'adulte est censé payer son passage bien que des prêts soient faits encore aux chefs de familles, et, pour un montant limité, aux domestiques. L'immigrant paye maintenant exactement deux livres pour la traversée et un prix très bas pour son transport sur terre. Le taux pour les immigrants d'un port britannique jusqu'à Toronto est de trois livres dix shillings, et jusqu'à Winnipeg, de quatre livres et dix shillings.

Les enfants comme ceux qui viennent sous les auspices de l'Armée du salut, de l'organisation Barnardo, de la ferme Vimy Ridge et des associations d'immigrants britanniques, obtiennent leur passage gratuitement. Une subvention fixe de \$80 pour chaque garçon ou fille entre quatorze et dix-sept ans, est accordée à l'agence d'émigration. La moitié de cette somme est payée par le gouvernement britannique et l'autre moitié par nous mêmes. Si les enfants viennent à des endroits à l'est du Manitoba, (c'est là que presque tous les enfants ont été placés depuis plusieurs années) la subvention couvre amplement le prix du passage.

Les enfants sont de deux classes. Il y a d'abord ceux qui viennent sous les auspices d'agences ordinaires comme la Barnardo, ces enfants étant sous la tutelle de la société dans les Iles-Britanniques et au Canada. L'autre classe comprend les garçons des familles privées; ils sont amenés par le gouvernement d'Ontario, l'Association d'immigration britannique de Montréal, et autres, avec notre concours. Pour obtenir l'allocation de \$80, les enfants doivent être âgés de quatorze à dix-sept ans. Notre contribution à la ferme Vimy Ridge, à l'Association d'immigration et de colonisation britannique de Montréal, et autres qui acceptent cet arrangement, est de \$10 par garçon. Par exemple, nous disons à un gouvernement provincial que, s'il veut entreprendre l'immigration de 500 garçons par année et payer une contribution de \$5,000 pour ce travail, nous contribuons aussi

[L'hon. M. Forke.]

une somme de \$5,000 et nous obtiendrons \$10,000 (l'équivalent de deux contributions canadiennes). Toutes ces contributions servent à l'entretien des fermes d'arrivée et d'instruction. La somme de \$10,000 est du gouvernement britannique. Pour tous les garçons se dirigeant à l'ouest de Winnipeg ou à des endroits de l'Ouest, l'allocation est de \$100.

Si j'avais su que les honorables députés n'étaient pas plus renseignés sur cette question, j'aurais préparé une déclaration donnant les grandes lignes de notre politique d'immigration et je l'aurais donnée à la Chambre, car je suis certain que, si la Chambre comprenait toutes les activités du département et savait généralement ce que nous faisons, elle se rendrait compte que nous faisons un effort sincère pour appliquer une saine politique d'immigration. Je puis dire comme immigrant pratique, qui a vécu ici quarante-cinq ans, qu'il y a peu d'étapes de l'immigration et de la colonisation que je ne connaisse pas par expérience personnelle, et je suis on ne peut plus désireux de faire tout ce que je peux, non seulement pour aider les immigrants, mais pour voir à ce qu'ils soient établis convenablement et placés dans une position où ils puissent travailler à leur bien-être. Je me rends compte que la colonisation est réellement la partie la plus importante du département de l'Immigration.

Lorsqu'il s'agit de faire venir des immigrants britanniques, j'entends souvent poser cette question-ci: "Pourquoi ne prenez-vous pas autant de peine pour obtenir des immigrants britanniques que vous en prenez pour obtenir des immigrants du continent? Cela est une erreur. Nous dépensons beaucoup d'argent pour obtenir des immigrants britanniques. Nous ne dépensons aucun argent sur le continent. Nous contribuons au passage des immigrants britanniques. Je crois que si les compagnies de navigation, au lieu d'avoir ce système de contributions au passage, pouvaient le réduire beaucoup et forcer chacun à le payer, ce serait peut-être mieux. Aucun sujet britannique de naissance n'a de difficulté à entrer au Canada s'il est en santé et ne souffre d'aucune infirmité, la porte lui est toujours ouverte, quelle que soit la partie de l'empire qu'il habite. Quant aux Européens du continent, la situation est différente. C'est une erreur de dire que nous ne faisons pas notre possible pour obtenir des immigrants britanniques, parce que la porte leur est grande ouverte.

M. WHITE (London): Il n'y a pas de discrimination dans le cas d'immigrants britanniques?

L'hon. M. FORKE: Non.